

## Charte du bénévole

Engagement souscrit par le bénévole lors de son inscription sur le site : <https://www.pdg.ch/fr/benevoles/>

En tant que bénévole de la Patrouille des Glaciers 2024, je reconnais et accepte que ma participation soit soumise à l'acceptation du comité d'organisation. Je m'engage au respect des dispositions contenues dans les conditions de participation de la charte bénévole acceptée lors de mon inscription. Ces dispositions ont été établies par le comité d'organisation de la Patrouille des Glaciers 2024.

### Le bénévole s'engage à :

- Réaliser de manière responsable l'activité confiée par respect pour le travail d'autrui et les engagements pris au nom de la Patrouille des Glaciers.
- Respecter les consignes données par les organisateurs pour la sécurité, la logistique ou les méthodes de travail spécifiques à l'événement.
- Respecter le matériel mis à disposition par l'organisateur.
- Collaborer dans un esprit de compréhension, de respect mutuel et de convivialité avec toute personne impliquée dans l'organisation de cette journée.
- Se montrer ouvert, sympathique et respectueux les uns envers les autres ainsi qu'envers les visiteurs. Nous n'acceptons aucune insulte, commentaire raciste ou portant atteinte à la personne.
- Faire preuve de civilité, d'empathie, d'écoute et de ponctualité (merci de prévenir le responsable désigné en cas d'empêchement le jour J).
- Ne pas mettre la sécurité des autres en danger par un comportement inadapté.
- A, dans la mesure du possible, pré-bloquer les 2 jours, lors de l'inscription, car un report de la course de 24 heures peut intervenir en fonction des conditions météorologiques du jour.

### L'organisation s'engage à :

- Défrayer le transport du bénévole aller-retour, de son lieu de domicile en Suisse jusqu'à son lieu d'activité (Zermatt ou Verbier. Il est recommandé, dans la mesure du possible de favoriser les transports publics ou le co-voiturage.
- Si le déplacement est effectué avec un véhicule privé, il sera remboursé à hauteur de 0.70ct/km.
- Le bénévole se déplaçant en transport en commun se verra remboursé le trajet 2e classe sur présentation de la quittance. Horaires sur le site [www.cff.ch](http://www.cff.ch).
- Un forfait de 70 CHF sera octroyé à chaque bénévole pour se restaurer et se désaltérer durant la journée de travail. Ce montant sera versé sur le compte bancaire du bénévole après la manifestation. Un tournus de pause sera à établir au sein de votre équipe afin de prendre votre repas.
- Défrayer l'hébergement à Zermatt (horaires de départs tardifs nécessitant de loger sur place).
- Lors du briefing, chaque bénévole recevra son accréditation, un vêtement, ainsi qu'un coupon pour récupérer son cadeau.

Pour toutes questions ou demandes avant le 12 avril, nous vous serions reconnaissants de nous contacter au **+41 (0)79 355 65 92** ou par mail à [waridelgerard@gmail.com](mailto:waridelgerard@gmail.com).